

INFO BORT L'ETANG

Le bulletin d'information du Conseil Municipal 2013-06

REUNION DU 4 DECEMBRE 2013

OBJET : FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNELS ATTRIBUES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER (CCEDA).

La Communauté de Communes Entre Dore et Allier a décidé d'attribuer à titre exceptionnel des fonds de concours aux communes membres.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours

Pour la commune de Bort l'Etang ont été retenus les travaux d'étanchéité des façades de l'église et la réfection des toitures du groupe scolaire et de la mairie.

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter un fonds de concours égal à 50 % de la part autofinancée par la commune soit 83 810,26 €.

OBJET : INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DE CHEMINS RURAUX TRAVERSANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable sur l'ensemble des itinéraires ou portions de sentiers du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée concernant la commune de Bort l'Etang.
- s'engage :
 - à protéger ces chemins en conservant leur caractère public et ouvert pour y maintenir une libre circulation ;

OBJET : ADHESION AU POLE SANTE-PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DÔME POUR LA MEDECINE ET LA PREVENTION.

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer :

- au **service de médecine professionnelle et préventive** géré par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme à compter du 1^{er} janvier 2014,
- au **service de prévention** compétent en matière d'hygiène et de sécurité au travail, d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des techniciens de prévention, de la psychologue du travail et de l'ergonome à compter du 1^{er} janvier 2014.

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ECOLES PUBLIQUES (SIGEP) : MODIFICATIONS DES STATUTS.

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion des Ecoles Publiques et la nouvelle rédaction des statuts tenant compte de la modification de l'article 8 :

- Article 8 : participation financière :

Pour chaque membre, la contribution au budget du SIGEP sera calculée selon la règle ci-dessous énoncée :

- 40 % du montant de la participation nécessaire à l'équilibre du budget seront pris en charge par chacun des quatre membres à hauteur d'un quart chacun,
- 60 % du montant de la participation nécessaire à l'équilibre du budget seront pris en charge par les quatre membres selon une répartition fixée chaque année par délibération par le conseil syndical.

OBJET : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BORT L'ETANG.

Le bureau du contrôle de légalité de la Préfecture a jugé que la délibération du 2 août 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme était entachée d'illégalité ; le Conseil Municipal a donc procédé à son retrait le 10 octobre 2013.

Les réponses aux observations formulées par le bureau du contrôle de légalité ayant été apportées, le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier va maintenant être transmis à la Préfecture du Puy de Dôme

Le dossier est tenu à la disposition du public à la Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels.

OBJET : AIDE A L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR ».

Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une aide d'un montant de 200 euros sous la forme d'un bon d'achat.

OBJET : MISE EN ŒUVRE DU SAGE, (SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX), DORE.

La commune de Bort l'Etang fait partie du périmètre du bassin versant du SAGE Dore.

Le conseil municipal a décidé d'approuver l'adhésion de la commune de Bort l'Etang à l'objet spécifique « Mise en œuvre du SAGE Dore » du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez.

OBJET : FORMATION CERTIPHYTO TERRITORIAL.

L'arrêté du 7 février 2012 exige l'obtention du certificat individuel d'utilisation des produits phytopharmaceutiques dit « Certiphyto territorial » pour les agents utilisateurs directs ou indirects de ces produits avant le 1^{er} octobre 2014.

Le Conseil Municipal a décidé :

- De mettre en œuvre le programme de formation « certiphyto territorial »,
- De signer avec la commune de Lezoux la convention organisant la formation, pour un coût de 60 € par agent.

Le Conseil Municipal communique

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES.

« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique. »

Les listes électorales seront révisées du 1^{er} septembre au 31 décembre 2013.

Si vous n'avez pas encore effectué cette démarche, c'est le moment pour vous faire inscrire. Pour cela, vous devez remplir une des trois conditions prévues par le code électoral : - avoir son domicile sur la commune,

- y avoir une résidence,

- être contribuable depuis au moins cinq années consécutives.

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Une permanence sera tenue de 10 H à 12 H le mardi 31 décembre 2013 à la mairie.

GUIDE DE LA PREVENTION DES DECHETS ET STOP PUB.

Le Conseil Général du Puy de Dôme a édité un guide de la prévention des déchets ainsi que des Stop pub.

Il est disponible en mairie et téléchargeable sur le site www.moinsdedechets.com.

REPAS DE NOËL DES « ANCIENS ».

Le repas des « anciens », habitants de Bort l'Etang âgés d'au moins 60 ans en 2014, aura lieu le **DIMANCHE 12 JANVIER 2014 à 12 heures, à la salle des fêtes.**

Les invitations seront distribuées avant Noël.

Merci aux éventuels « oubliés » de bien vouloir nous pardonner et de prendre contact avec la mairie : TEL : 04 73 68 30 76.

COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE INFO LOGEMENT



ADIL 63

« Qu'est-ce qu'un logement **décent** ?
Rénover un logement, avec quelles **aides** ?
Comment **réduire** mes dépenses d'**énergie** ?
Un **bouquet de travaux**, pour quoi faire ?
Que signifie **RT 2012** ?
Quelles sont les garanties d'un **Contrat de Construction de Maison Individuelle** ? »



Contactez l'**ADIL 63 Espace**
INFO → ÉNERGIE

à la Maison de l'Habitat à Clermont-Ferrand

Ses conseils sont indépendants et gratuits !

Renseignements :

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand),

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, sauf le lundi matin.



Des **permanences juridiques** sont assurées à **THIERS** : 12 rue Barante –
Tél. 04 73 80 90 07. Les 1er et 3e vendredis de chaque mois, de 14h à 17h.

ADIL 63 / Espace INFO → ÉNERGIE
129, avenue de la République 63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 42 30 75 – Fax : 04 73 42 30 78
contact@adil63.org - Site : www.adil63.org

INFORMATIONS DIVERSES

CINEMA :

salle des fêtes : **MERCREDI 8 JANVIER, 20 H 30.**

L'EXTRAVAGANT VOYAGE DU JEUNE ET PRODIGIEUX T.S. SPIVET

Genre : Aventure

Avec Kyle Catlett, Helena Bonham Carter...

COMMUNIQUE DE L'AMICALE LAÏQUE DE BORT L'ETANG.

L'amicale laïque a élu son nouveau bureau:

Présidente : Emmanuelle ANGELY, Les Blanchons,

Vice Présidente : Emilie FLORET, Gazelle,

Trésorière: Delphine ESSLINGER, Guillaumont,

Secrétaire : Laurence ESCUIT, Pré Canard.

CONCOURS DE BELOTE DE L'AMICALE LAÏQUE.

L'amicale laïque organise son concours de belote le **SAMEDI 11 JANVIER 2014 à 20 H 00 à la salle des fêtes.**

Un lot à chaque participant. **VENEZ NOMBREUX.**

SALON DE COIFFURE.

Le numéro de téléphone a changé, composer maintenant le **04 73 62 36 59.**

DECHETERIE DE LEZOUX, PASSAGE AUX HORAIRES D'HIVER.

Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et 13h30 à 18h - le samedi en continu de 8h à 18h.

RECRUTEMENT DE TRAVAILLEURS HANDICAPES.

La Direction régionale des finances publiques du Puy de Dôme procède au recrutement par voie contractuelle de travailleurs handicapés.

Direction des finances publiques du Puy de Dôme

2 rue Gilbert Morel

63000 Clermont-Ferrand

Mme Evelyne CHARDIN

04.73.43.11.04

Date limite de dépôt des candidatures : le 17 janvier 2014

Bonnes fêtes de fin d'année